



## **CONCOURS D’AFFICHE**

### **CARNAVAL DE WAHAGNIES 2025**

#### **PARTICIPANTS ET THÈME**

Le concours est ouvert à tous les habitants de Wahagnies et des communes environnantes, enfants, adolescents, adultes. Sont exclus de participation au présent concours : L’ensemble du personnel de la ville de Wahagnies ainsi que toute personne ayant participé directement à la conception et l’organisation du concours.

#### **AFFICHE**

Le nombre d’affiches est limité à 1 par personne ou famille. Une tolérance est accordée pour les moins de 12 ans pour qui l’affiche peut être faite à plusieurs (famille, camarades de classe).

La participation au concours se fait exclusivement par voie électronique.

#### **MODE D’EMPLOI**

Les affiches devront être fournies au format numérique uniquement et en haute définition et devront respecter les contraintes suivantes :

- Résolution minimale : 300 dpi
- Format : 29,7 x 42 cm (A3 portrait)
- Format informatique : .JPG

Toutes les techniques possibles sont autorisées pour réaliser cette affiche : publication assistée par ordinateur, photographie, peinture, dessin, ...

- L’affiche devra présenter certains des éléments traditionnels du carnaval (déguisements, maquillages, parapluies, musique...) mais également en personnage central un géant de notre commune qui peut vous être envoyé par mail.

- Doivent apparaître sur l’affiche les 4 informations suivantes bien visible : « CARNAVAL », « dimanche 4 mai 2025 A partir de 14h », « Indépendants de DUNKERQUE », « Rigodon final », « Géants » « Animations et Buvette ».

#### **MODALITES D’ENVOI**

Pour participer, le candidat enverra sa création avant le dimanche 23 Mars à 23 h 59, à l’adresse électronique suivante : [Animation@wahagnies.fr](mailto:Animation@wahagnies.fr)

La taille maximale des fichiers ne devra pas excéder 8 Mo.



L'envoi peut aussi se faire un site de transfert type : « WeTransfer ».

Le mail de candidature devra également comporter les informations suivantes :

- Les nom et prénom du candidat
- La date de naissance du candidat
- L'adresse électronique,
- L'adresse postale,
- Un numéro de téléphone du candidat
- Le présent règlement daté et signé.

Le candidat recevra un accusé de réception électronique de la Ville de Wahagnies.

## **JURY**

Les membres du jury sélectionneront les 7 plus belles affiches. L'ensemble des personnes de la ville, pourront voter pour l'une d'elle en se rendant à l'hôtel de ville. L'affiche qui récoltera le plus de vote remportera le prix final.

## **RÉSULTAT ET PRIX**

Le gagnant sera contacté personnellement par les organisateurs. La remise du prix se fera pendant les animations du Carnaval, le dimanche 4 mai 2025 après-midi.

## **PRÉSENTATION ET UTILISATION DES ŒUVRES**

Le gagnant du concours autorise gracieusement la Ville de Wahagnies à reproduire l'œuvre sélectionnée de quelque manière et sous quelle forme que ce soit, qu'elle soit directe ou indirecte, provisoire ou permanente, en tout ou partie.

Il autorise également la Ville de Wahagnies à distribuer au public, l'original de son œuvre ou des reproductions de celle-ci.

La cession des droits patrimoniaux entraîne, dans le chef du gagnant, l'interdiction d'utiliser, de vendre ou de reproduire l'objet du présent concours à des fins privées ou commerciales.

Ainsi, le gagnant acceptera notamment que son œuvre soit reproduite sur les différents supports de promotion du Carnaval de Wahagnies 2025 édités par la Ville (affiches, banderoles, flyers, dossiers de presse, bulletin communal, site internet, pour toute utilisation autre que promotionnelle, son accord sera sollicité).

Le gagnant autorisera, sans limite, la diffusion de l'affiche qui sera exclusivement gérée par la Ville de Wahagnies.

Aussi, une adaptation du format de l'affiche numérisée pourra être demandée au gagnant du concours afin que celle-ci soit utilisée sur les divers formats de supports.

Les droits patrimoniaux sont cédés pour toute la durée des droits d'auteur.

Tous les ayants droits renoncent à leurs droits patrimoniaux sur l'œuvre.



## **RESPONSABILITES**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Le participant s'engage à fournir une œuvre intégralement originale et inédite. Il assume seul l'entière responsabilité à cet égard. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant. S'il a reçu le prix, il sera contraint de le restituer. En cas d'utilisation de photos dans son projet, le participant doit garantir que les photos utilisées sont libres de droit.

Il est interdit aux participants au concours de diffuser leur projet par quelque canal de communication que ce soit avant la proclamation du résultat.

La ville de Wahagnies se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent règlement si des circonstances venaient à l'exiger. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**LAISSEZ LIBRE COURS A VOTRE IMAGINATION ET BONNE CHANCE CARNAVAL DE WAHAGNIES 2025 CONCOURS D'AFFICHE** Organisé par le service Animation de Wahagnies.

Date et Signature.

Avec la mention « Lu et approuvé »